

**Le Président**  
Ancien Ministre  
Vice-Président honoraire du Sénat  
Maire de Marseille

**Arrêté n° 18/091/CM**

**Délégation de signature du Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence à la Présidente du Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile en matière de déversements d'eaux usées non domestiques dans les réseaux d'assainissement**

**VU**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de Santé Publique et notamment son article L.1331-10 donnant compétence aux Présidents des EPCI pour autoriser les déversements d'eaux usées non domestiques dans les réseaux d'assainissement ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 01-003/16/CM du 17 mars 2016 du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence portant élection de Monsieur Jean-Claude Gaudin en qualité de Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n° HN 129-260/16/CM du 28 avril 2016 du Conseil de la Métropole relative à la délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile ;
- La délibération n° CT4/230316/1 du 23 mars 2016 du Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile portant élection de Madame Sylvia Barthélémy en qualité de Présidente du Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile.

**ARRETE**

**Article 1 :**

Délégation de signature est donnée à Madame Sylvia Barthélémy, Présidente du Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile pour délivrer les autorisations de déversements d'eaux usées non domestiques dans les réseaux d'assainissement dans le périmètre du Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile.

Reçu au Contrôle de légalité le 19 Juin 2018

**Article 2 :**

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 19 juin 2018

**Le Président,**  
**Signé : Jean-Claude GAUDIN**

**Reçu au Contrôle de légalité le 19 Juin 2018**